

Approvisionnement énergétique de la Suisse

sécurité – économie – indépendance

Document de fond de l'Union démocratique du centre UDC

Mai 2003

Sommaire

1. Aperçu des exigences de l'UDC.....	3
2. Oui à un approvisionnement énergétique avantageux.....	4
3. Imposer, c'est renchérir	5
3.1. Non à de nouveaux impôts	5
3.2. Influence étrangère négative	5
3.3. Onéreuses énergies fossiles	6
3.4. Loi sur le CO ₂	8
4. Des marchés énergétiques qui fonctionnent	9
4.1. Ouverture des marchés	9
4.2. Electricité avantageuse pour tous.....	10
4.3. Suppression des régulations	11
5. Sécurité grâce à l'indépendance	12
5.1. Approvisionnement sûr et aussi indépendant que possible de l'étranger.....	12
5.2. Approvisionnement énergétique avantageux et axé sur la croissance.....	12
5.3. Utilisation économique et rationnelle de l'énergie.....	13
5.4. Distribution sûre	14
Annexe: les différents agents énergétiques	15
A) Force hydraulique	15
B) Energie nucléaire.....	17
C) Pétrole	18
a) Traitement du pétrole brut	18
b) Combustibles.....	19
c) Carburants	19
E) Energies renouvelables	20
a) Energie éolienne.....	21
c) Biomasse	22
d) Géothermie.....	22
Glossaire	24
Unités de mesure	25
Facteurs décimaux	25
Unités de mesure.....	25

1. Aperçu des exigences de l'UDC

Un approvisionnement énergétique sûr et avantageux est primordial pour l'économie suisse. L'UDC rejette donc tout nouvel impôt sur l'énergie et demande un approvisionnement énergétique sûr, adapté aux besoins et à des prix transparents et avantageux. L'efficacité de l'approvisionnement doit être améliorée et la distribution doit être garantie. L'UDC demande en outre que la dépendance de l'étranger soit réduite au strict minimum et que l'approvisionnement énergétique soit aussi diversifié que possible.

- L'UDC refuse le renchérissement de l'énergie et dit non
 - à la taxe CO₂
 - à une réforme fiscale écologique
 - à de nouveaux impôts sur l'énergie.
- L'UDC s'oppose à un contrôle idéologique du comportement des consommateurs dans le secteur énergétique par des impôts et redevances.
- L'UDC veut une politique énergétique indépendante et s'oppose à la reprise de modèles et de concepts étrangers sans aucun esprit critique.
- L'UDC demande que le produit des impôts sur les carburants alimente un fonds. Cet argent doit porter des intérêts et être affecté au trafic routier.
- L'UDC demande que les objectifs de réduction du CO₂ soient adaptés au standard international. Ces objectifs doivent être atteints sur une base facultative et non pas par des prélèvements obligatoires.
- L'UDC approuve la poursuite de l'exploitation des centrales nucléaires, ressource énergétique sûre et ménageant l'environnement, et, parallèlement, le recours facultatif aux énergies alternatives.
- L'UDC souhaite une ouverture à moyen et à long terme des **marchés de l'énergie**. Les PME, l'industrie, les arts et métiers ainsi que l'agriculture ne doivent pas être désavantagés par rapport à leurs concurrents étrangers. L'approvisionnement sûr et avantageux des ménages doit être garanti partout, également dans les régions périphériques.
- Les réglementations et contraintes excessives qui entravent et renchérisent l'utilisation de l'énergie doivent être réduites. L'UDC approuve l'arrivée sur le marché d'énergies alternatives. Toutefois, ces énergies doivent se financer exclusivement selon les règles de l'offre et de la demande.
- L'UDC demande un approvisionnement énergétique garanti à long terme, adapté aux besoins et axé sur la croissance. Elle soutient la recherche sur l'énergie, mais refuse de subventionner les applications. Les monopoles et les discriminations doivent être éliminés.
- L'UDC encourage le volontariat et la responsabilité individuelle pour accroître l'efficacité et assurer une utilisation économe de l'énergie.

2. Oui à un approvisionnement énergétique avantageux

L'énergie est un bien indispensable. La moindre activité de la vie quotidienne exige de l'énergie. L'énergie est à la base de la vie humaine moderne de tous les points de vue.

L'énergie est au centre de **l'activité économique**. Elle est indispensable à la production de biens et de services. Le prix de l'énergie se répercute directement sur le prix de vente d'un produit ou d'une prestation de service. L'industrie, les PME ainsi que les arts et métiers étant axés pour une bonne part sur les exportations, il faut leur offrir des conditions-cadres qui sont comparables, voire meilleures, que celles dont bénéficient leurs concurrents étrangers. Les prix des agents énergétiques et de leur distribution doivent être transparents et soumis aux règles du marché. Les discriminations doivent être supprimées. L'énergie doit être mise à disposition en quantité suffisante et de manière fiable.

La **mobilité** est une condition essentielle à la prospérité de notre pays. Sans le recours à des moyens de transport modernes, il est impossible de franchir des grandes distances, de transporter des marchandises et de livrer les biens dans les délais utiles. Ces moyens de transport exigent également de l'énergie pour fonctionner. Les activités de loisirs privés constituent un autre facteur. Représentant 33,9% de la consommation finale globale d'énergie (2001¹), les transports prennent la première place parmi les consommateurs d'énergie.

Les **technologies de communication** ont connu ces dernières années un développement spectaculaire au point de devenir indispensables dans la vie de chacun. Les appareils de télécommunications ne sont pas les seuls consommateurs. Les téléphones mobiles et Internet ont besoin de réseaux de télécommunication qui, eux aussi, consomment de l'énergie. L'énergie – en l'occurrence, l'électricité – est le principal support de la communication moderne. Le contenu de la communication est transformé en signaux électriques avant d'être transmis aux destinataires.

Les **ménages** aussi consomment de l'énergie pour faire fonctionner appareils, électronique de loisirs et moyens de communication dont ils ont besoin quotidiennement. Le chauffage des locaux et de l'eau ainsi que la lumière vont de soi aujourd'hui. Avec une part de 27,7% à la consommation totale, les ménages sont le deuxième consommateur final d'énergie de Suisse².

L'UDC demande un approvisionnement énergétique sûr et avantageux pour la Suisse. Cet approvisionnement doit être compétitif par rapport à la concurrence étrangère.

¹ Statistique globale de l'énergie 2001, p. 3, y compris trafic professionnel interne.

² Statistique globale de l'énergie 2001, p. 3.

3. Imposer, c'est renchérir

3.1. Non à de nouveaux impôts

En 2000, le souverain a rejeté les deux projets énergétiques³, le contreprojet de l'assemblée fédérale et, par conséquent, une réforme écologique de la fiscalité. En refusant la loi sur le marché de l'électricité, les citoyennes et les citoyens se sont également opposés à l'acheminement gratuit des énergies renouvelables, donc à leur encouragement. Cela n'empêche que le thème des redevances de promotion et d'incitation à motivation écologique revient régulièrement à l'ordre du jour. Le but véritable des partisans de cette réforme est de rééduquer le citoyen pour l'amener à consommer des énergies dites propres. Un projet insensé puisque le client dépend de toute manière des produits que lui offre son fournisseur⁴.

Le peuple et les cantons ayant refusé en automne 2000 l'arrêté sur l'encouragement des énergies renouvelables, le Conseil fédéral a renoncé provisoirement à soumettre au parlement un article constitutionnel pour une réforme fiscale écologique. Il se réserve cependant cette idée et a la ferme intention d'y revenir⁵. Cette intention doit être combattue avec détermination. Un renchérissement de l'énergie aurait des conséquences fatales pour l'économie suisse. Il compromettrait la prospérité et l'emploi. Par ailleurs, l'encouragement d'énergies renouvelables par le produit de taxes n'a aucun sens: comme tout produit, les énergies renouvelables doivent aussi être concurrentielles sur le marché pour pouvoir s'imposer à long terme. On ne sait d'ailleurs même pas si elles ont le potentiel de remplacer les énergies "sales" et la force nucléaire. Enfin, il faut rappeler que la promotion des énergies indigènes et renouvelables, l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie et les taxes sur les agents énergétiques fossiles et contenant du soufre sont inscrites dans la loi sur l'énergie, dans la loi sur le CO₂ et dans la loi sur les impôts grevant les huiles minérales.

L'UDC s'oppose aux nouveaux impôts sur l'énergie et demande que le produit des redevances sur l'énergie soit affecté à des tâches précises.

3.2. Influence étrangère négative

Régulièrement le Conseil fédéral présente des projets d'imposition de l'énergie qui s'inspirent d'exemples étrangers. Ce constat vaut notamment pour la loi sur le CO₂ qui part de la convention internationale de Kyoto. Idem pour la Convention alpine, dont le protocole additionnel sur le domaine énergétique influencerait notablement la politique de l'énergie en Suisse, ainsi que pour la rétribution de la réinjection de courant électrique, disposition figurant dans la loi sur l'énergie et copiée sur une réglementation allemande. La décision de l'Al-

³ Initiative "énergie-environnement" et initiative "solaire".

⁴ Cf. aussi 4.3.

⁵ Basler Zeitung du 10.12.02, p. 7.

Allemagne, de la Belgique et de la Suède de renoncer à l'énergie nucléaire est souvent rappelée avec insistance. Or, ces décisions n'existent que sur le papier. En outre, on sait soigneusement que le nucléaire demeure une ressource énergétique de premier plan dans le Royaume-Uni et en France, notamment. Les faits que la Finlande a choisi d'accroître sa production nucléaire et que l'Italie, qui a décidé l'abandon du nucléaire en 1986, se bat avec de gros problèmes d'approvisionnement, sont également passés sous silence. Or, une politique énergétique indépendante doit s'orienter uniquement en fonction des besoins de la Suisse.

L'UDC veut une politique énergétique indépendante et s'oppose à la reprise de modèles et concepts étrangers sans aucun esprit critique.

3.3. Onéreuses énergies fossiles

Les agents énergétiques fossiles sont non seulement frappés par la TVA, mais aussi lourdement imposés par les impôts sur les huiles minérales, la surtaxe sur les carburants et la taxe d'incitation sur l'huile de chauffage extra-légère. Le tableau suivant donne un aperçu des sommes énormes que la Confédération encaisse au titre des redevances sur l'énergie.

Redevance (type de redevance)	Base légale	Bases de calcul, tarifs	Produit en millions de CH/an (source de données)	Utilisation
Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	Loi sur l'imposition des huiles minérales (Limpmin, RS 641.61) Ordonnance sur l'imposition des huiles minérales (Oimpmin, RS 641.611)	Essence pour moteur avec ou sans plomb: CHF 431.20 par 1000 litres à 15°C Carb. diesel: CHF 458.70 pour 1000 litres à 15°C Pétrole rect.: CHF 439.-- pour 1000 Liter à 15°C Gaz naturel (carburant): CHF 409.90 par 1000 kg de masse propre	2949,2 (2000) (Comptabilité globale nationale)	Affectation: 50% pour le trafic routier Financement général: 50% pour la caisse générale de la Confédération
Surtaxe sur les carburants	Limpmin, RS 641.61 Oimpmin, RS 641.611	Essence pour moteur avec ou sans plomb: CHF 300.-- par 1000 litres à 15°C Carb. diesel: CHF 300.-- pour 1000 litres à 15°C Pétrole rect.: CHF 300.-- pour 1000 Liter à 15°C Gaz naturel (carburant): CHF 399.30 par 1000 kg de masse propre	2002,9 (2000) (Comptabilité globale nationale)	Affectation: 100% pour le trafic routier
Impôt sur les huiles minérales grevant les combustibles	Limpmin, RS 641.61 Oimpmin, RS 641.611	Huile de chauffage EL: CHF 3.-- par 1000 Liter à 15°C Gaz naturel (combustible): CHF 2.10 par 1000 kg de masse propre	22,6 (2000) (Comptabilité globale nationale)	Affectation: 50% pour le trafic routier Financement général: 50% pour la caisse générale de la Confédération

Taxe d'incitation sur l'huile de chauffage extra-légère	Ordonnance sur la taxe d'incitation sur l'huile de chauffage «extra-légère» d'une teneur en soufre supérieure à 0,1 % (OHEL, RS 814.019)	CHF 12.-- pour 1000 kg HEL avec une teneur en soufre de plus de 0,1% (% de la masse). Ce tarif correspond à CHF 10,14 pour 1000 Liter à 15°C.	0,367 (2000) (Comptabilité globale nationale)	Remboursement à la population via les caisses-maladie
Taxe CO ₂	Loi fédérale du 8 octobre 1999 sur la réduction des émissions de CO ₂ (Loi sur le CO ₂ , RS 641.71)	Max. CHF 210.-- par tonne de CO ₂	Introduction au plus tôt en 2004 ⁶	Remboursement à la population via les caisses-maladie et, relativement à la somme des salaires soumis à l'AVS, à l'industrie, aux PME ainsi qu'aux arts et métiers

Conclusion: un automobiliste paie 73,12 centimes par litre d'essence et 75,87 centimes par litre de carburant diesel au titre de l'impôt sur les huiles minérales et de la surtaxe, et cela indépendamment du prix du pétrole. Ce montant fait largement plus que la moitié du prix du carburant.

Ce tableau⁷ permet aussi de constater que les carburants sont sensiblement plus imposés que les combustibles. Ces redevances renchérissent non seulement le transport de marchandises, mais aussi le trafic individuel. Compte tenu de la mobilité croissante exigée au niveau professionnel et des distances de plus en plus grandes entre le domicile et le lieu de travail, cette imposition charge doublement l'industrie, les PME ainsi que les arts et métiers⁸. Ces prélèvements disproportionnés auprès des usagers motorisés de la route illustrent aussi une politique des transports qui favorise unilatéralement les transports publics⁹.

L'UDC demande que le produit des impôts sur les carburants soit versé dans un fonds portant des intérêts et affecté à la route.

⁶ OFEFP: émissions selon la loi sur le CO₂ et le protocole de Kyoto: les émissions calculées pour 2001 devraient atteindre au total 40 millions de tonnes de CO₂ (combustibles et carburants), ce qui donnerait un produit global de la taxe de 8,4 milliards de francs au maximum.

⁷ OFS, Taxes environnementales en Suisse 1990-2000, Neuchâtel 2001.

⁸ 00.3433 Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre "Renchérissement de l'énergie et danger d'un ralentissement de l'économie".

⁹ Compte tenu du niveau d'aménagement du réseau suisse des routes nationales, le versement d'une partie du produit des taxes routières à la caisse générale est plus que choquant. Cette situation est d'autant plus inadmissible que les transports publics sont financés par le produit des taxes sur les énergies fossiles. Cela fait longtemps que l'UDC demande la mise en place d'un fonds indépendant portant intérêt dans lequel sont versées les recettes destinées à la construction routière. (01.464 In parl. Hofmann Hans. Fonds pour la trafic routier.

3.4. Loi sur le CO₂

Avec la loi sur le CO₂¹⁰, la Suisse a choisi de faire cavalier seul¹¹ en renforçant chez elle les dispositions de la convention internationale. Les Etats participant à la conférence internationale de Kyoto se sont efforçés de fixer pour objectif de réduire de 8% leurs émissions de CO₂ jusqu'en 2010 par rapport au niveau de 1990. La Suisse, en revanche, s'est imposé un objectif de réduction de 10%. L'UDC a d'emblée demandé que la loi suisse soit adaptée à la convention internationale¹².

La taxe CO₂, qui pourra être prélevée dès 2004 sur toutes les émissions de CO₂, est certes désignée comme une taxe sur les émissions, mais il s'agit en réalité d'une taxe sur l'énergie puisqu'elle est prélevée sur les agents énergétiques fossiles et qu'elle est de surcroît étroitement liée à l'imposition des huiles minérales¹³. Dans ce débat, également, l'UDC avait exigé que les objectifs soient atteints sans taxe. Ces prélèvements obligatoires¹⁴ sont contre-productifs, car ils ressemblent davantage à une punition qu'à une mesure de protection du climat. Par contre, il existe des mesures réellement efficaces pour atteindre l'objectif de réduction (mais dont la réalisation a été empêchée jusqu'ici), soit en particulier la dégrèvement fiscal du carburant diesel¹⁵ et la prise en compte des réservoirs naturels d'accumulation¹⁶ du CO₂.

L'UDC demande que la loi sur le CO₂ et ses objectifs de réduction soient adaptés au standard international convenu.

Les objectifs de réduction du CO₂ doivent être atteints sur une base facultative et sans nouveaux prélèvements obligatoires.

L'imposition du carburant diesel doit être réduite et les réservoirs naturels d'accumulation du CO₂ doivent être pris en compte.

¹⁰ Cf. aussi "Réduction du CO₂ sans nouveaux impôts et redevances", document de fond de l'UDC, avril 2001.

¹¹ 01.3225 Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre, Statistiques en matière d'émissions de CO₂.

¹² Conférence de presse du 23 avril 2001; communiqué du 2 juillet 2001; 01.422 In. Groupe de l'Union démocratique du centre. Harmoniser les objectifs de réduction de CO₂ prévus dans la loi avec ceux du Protocole de Kyoto.

¹³ 01.420 In. parl. Groupe de l'Union démocratique du centre. Loi sur le CO₂. Suppression des objectifs partiels; 01.3227 Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Promouvoir les carburants écologiques en abaissant leur taux de taxation; 01.3228 Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Introduction de la taxe sur le CO₂. Prise en compte des prix des combustibles et des carburants pratiqués par les principaux partenaires.

¹⁴ 01.3226 Po. groupe de l'Union démocratique du centre. Privilégier les instruments flexibles dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi sur le CO₂; 03.414 In parl. Groupe de l'Union démocratique du centre. Montant de la taxe sur le CO₂. Référendum facultatif.

¹⁵ 01.3227 Mo. Groupe de l'Union démocratique du centre. Promouvoir les carburants écologiques en abaissant leur taux de taxation; 03.413 In. parl. Groupe de l'Union démocratique du centre. Fiscalité du carburant diesel. Allègement neutre sur le plan budgétaire.

¹⁶ 01.421 In. parl. Groupe de l'Union démocratique du centre. Objectif fixé dans la loi sur le CO₂. Prise en compte du bilan total de CO₂.

3.5. Problème du climat

L'UDC sait parfaitement que la discussion sur la politique énergétique doit toujours inclure le thème des atteintes au climat. Toutefois, le problème des émissions nocives ne peut être résolu par une réduction illusoire de la consommation et par des tentatives idéologiques de modifier le comportement des consommateurs. Dans ce contexte, l'énergie nucléaire joue un rôle de plus en plus important. Il faut donc continuer d'exploiter cette ressource énergétique faible en émissions aussi longtemps que la sécurité des installations atomiques peut être garantie.¹⁷

Les énergies renouvelables renforcent également leur position. Hormis la force hydraulique, elles ne sont pas encore à même d'assurer un approvisionnement sûr et économique, mais l'UDC approuve néanmoins le recours à ces énergies sur une base facultative et selon les règles de l'économie de marché. Les émissions nocives pour le climat en seront réduites. Compte tenu du fait que les aspects sociaux et écologiques deviennent de plus en plus des facteurs de marketing des entreprises, il n'est pas nécessaire de lancer des programmes publics de soutien. Ces mesures d'accompagnement et prescriptions constituent une intervention dans la liberté économique et elles sont de surcroît inutiles parce que la demande en faveur de produits et de services performants sur le plan énergétique continuera d'augmenter. L'UDC approuve la coexistence de l'énergie nucléaire et des énergies alternatives dans l'intérêt d'un approvisionnement énergétique sûr, avantageux et ménageant l'environnement.

L'UDC approuve la poursuite de l'exploitation des centrales nucléaires, ressource énergétique sûre et ménageant l'environnement, et, parallèlement, le recours facultatif aux énergies alternatives.

4. Des marchés énergétiques qui fonctionnent

4.1. Ouverture des marchés

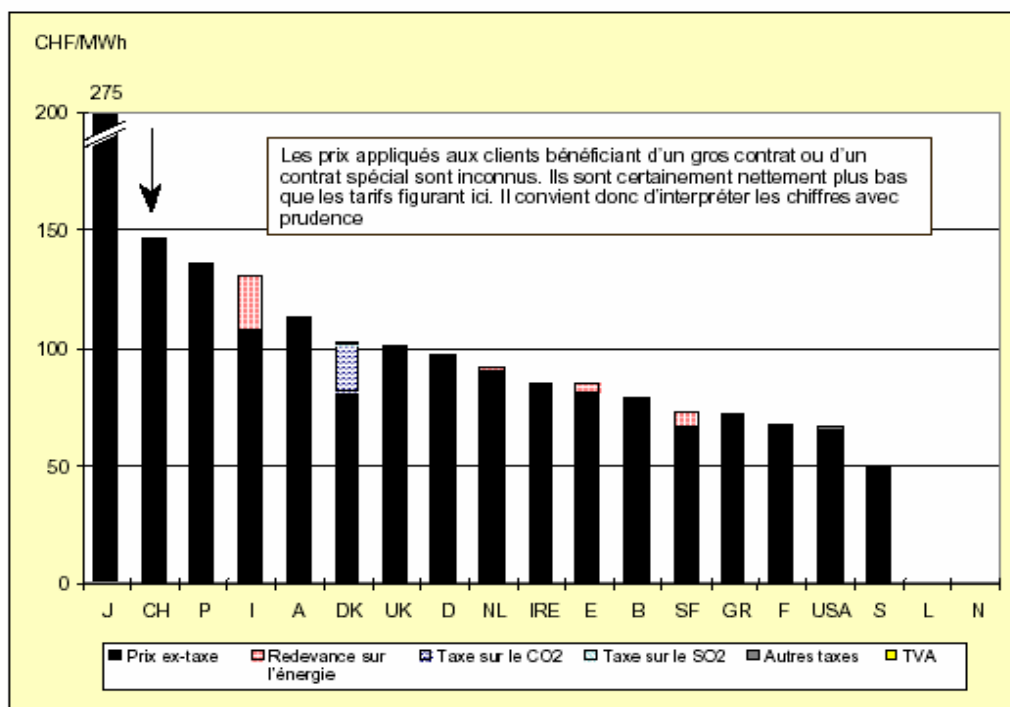
Facteur de production, le prix de l'énergie influence notablement les coûts auxquels l'économie peut produire en Suisse. La disponibilité et le prix de l'énergie sont donc des facteurs qui déterminent largement le choix d'un site de production. Par conséquent, la suppression des monopoles et l'accès rapide à des marchés énergétiques libéralisés sauvegardent et renforcent la place économique et industrielle suisse et garantissent les emplois.

La Suisse ne peut échapper à une ouverture des marchés énergétiques, et notamment du marché de l'électricité. Par sa position géographique, la Suisse agit comme une plaque tournante au cœur du réseau électrique européen. Exportant une partie de sa production, la branche suisse de l'électricité est impliquée dans le grand marché intérieur qui se crée, donc

¹⁷ Cf. aussi Annexe, b) Energie nucléaire.

elle est en concurrence internationale sur le marché européen ouvert de l'électricité. Les monopoles naturels qui existent encore doivent être supprimés parce qu'ils réduisent la compétitivité.

L'UDC souhaite une ouverture à moyen et à long terme des marchés de l'énergie. L'économie suisse ne doit pas être défavorisée par rapport à la concurrence étrangère.



Les prix de l'électricité et les taxes payées par les clients tarifaires dans les différents pays à la fin des années nonante¹⁸.

4.2. Electricité avantageuse pour tous

Les prix de l'énergie payés par les PME suisses sont parmi les plus élevés d'Europe. En revanche, les prix de l'électricité imposés aux ménages sont dans la moyenne européenne¹⁹. Les gros consommateurs et clients qui ont conclu des contrats spéciaux ne paient pas les tarifs réduits publiés, mais bénéficient de rabais²⁰ afin qu'ils restent clients en cas d'ouverture du marché. Une ouverture modérée du marché, également dans le secteur des ménages, permet d'éviter que ces derniers doivent supporter les éventuelles pertes résultant de cette politique de rabais.

¹⁸ Office fédéral de l'énergie, Comparaison des prix de l'énergie de différents pays de l'OCDE, publication du 10.1.01, p. 2.

¹⁹ Idem.

²⁰ Cf. Cash du 27.09.03, p. 39.

Compte tenu du rôle clef que joue l'énergie électrique, "sécurité de l'approvisionnement" ne signifie pas seulement "distribution garantie dans toutes les régions", mais aussi "sécurité des prix". Clients fixes qui doivent bénéficier d'un approvisionnement sûr et de prix stables et transparents, les ménages n'ont pas à subventionner le recours aux énergies renouvelables par le biais de suppléments de prix ou de taxes d'incitation.

Il faut garantir un approvisionnement sûr et avantageux des ménages jusque dans les régions périphériques.

4.3. Suppression des régulations

La loi sur l'énergie prescrit que le courant électrique produit selon des méthodes alternatives doit être injecté dans le réseau. Les exploitants des réseaux ne sont en revanche pas contraints de reprendre les excédents électriques provenant d'usines classiques²¹. Cette réglementation présente des défauts fondamentaux. Premièrement, les excédents d'électricité provenant de ressources énergétiques renouvelables ne sont pas payés aux conditions du marché. Deuxièmement, l'électricité produite de cette manière est certes appréciée des consommateurs soucieux de la protection de l'environnement, mais elle n'a guère d'influence sur les prix qui restent à un niveau élevé. Les consommateurs peuvent certes acheter du courant "écologique" déclaré comme tel, mais ils doivent de toute manière se servir auprès du producteur qui les approvisionne sur la base de son monopole naturel et encore faut-il que ce producteur dispose d'électricité tirée de ressources renouvelables. Pour vérifier la compétitivité commerciale effective des énergies renouvelables, il faudrait créer un marché ouvert pour ce type d'énergies.

Cette réglementation illustre bien la politique énergétique désorientée de la Suisse: d'un côté, cette politique encourage le recours aux énergies renouvelables et les impose même par la loi; de l'autre côté, l'utilisation rationnelle de ces énergies est entravée par une foule de réglementations. La force hydraulique est un bon exemple à ce propos. Elle constitue la principale énergie renouvelable dont dispose la Suisse, mais les contraintes concernant les débits résiduels des cours d'eau font qu'environ 5000 GWh par an ne peuvent pas être exploités²².

La forte densité régulatrice et les contraintes diverses qui entravent et renchérissent l'exploitation des ressources énergétiques doivent être réduites. Ainsi, des offres alternatives pourront aussi se faire une place sur le marché.

²¹ Loi sur l'énergie, art. 7 al. 3,5.

²² Cf. aussi Motion 03.3096, loi sur la protection des eaux. Révision.

5. Sécurité grâce à l'indépendance

5.1. Approvisionnement sûr et aussi indépendant que possible de l'étranger

La forte dépendance de la Suisse du pétrole comporte des risques. Deux crises pétrolières ont permis de se rendre compte des conséquences graves que peuvent avoir une réduction de la production pétrolière et une hausse des prix. Ces dangers existent toujours. Tout conflit important éclatant dans une région pétrolière peut avoir des effets massifs sur les prix du pétrole. Un renchérissement de l'énergie ou une crise d'approvisionnement déclenche inévitablement une crise économique.

Notre pays ne disposant pas, hormis la force hydraulique, de ressources énergétiques notables, il continuera de dépendre largement de l'étranger pour son approvisionnement. La diversification de l'approvisionnement évite une trop forte dépendance de certains agents énergétiques et aussi de certains pays producteurs et fournisseurs. En diversifiant largement l'approvisionnement et en tenant compte aussi des énergies alternatives selon leurs capacités, on accroît forcément la sécurité énergétique du pays. Ce processus doit être engagé de manière non dogmatique. Il s'agit d'exploiter toutes les énergies disponibles et non pas de mettre au ban certaines énergies pour des raisons idéologiques.

L'UDC se bat pour réduire la dépendance énergétique de la Suisse et pour diversifier l'approvisionnement énergétique.

5.2. Approvisionnement énergétique avantageux et axé sur la croissance

La consommation d'énergie de notre société continuera d'augmenter. Ce problème s'aggrave au niveau global en raison du développement du tiers-monde et des pays émergents. L'idée que la consommation d'énergie puisse diminuer à l'avenir est une pure utopie.

L'approvisionnement énergétique doit être assuré à long terme afin de couvrir également une croissance abrupte de la demande. Il doit être conçu en fonction des besoins. A cet effet, il faut commencer par analyser de manière précise et réaliste le potentiel qu'offre chaque forme d'énergie à moyen et à long terme. Partant de ce raisonnement, l'UDC approuve la recherche de nouvelles ressources et de technologies énergétiques, mais elle rejette les tentatives à subventionner les applications de ces techniques.

La concurrence commerciale est un gage de prestations meilleures et moins chères. L'importation et la distribution d'énergie doivent se faire selon des critères transparents et économiques. L'énergie constituant un bien indispensable, la question n'est pas de savoir si on trouve des acheteurs, mais bien de mettre en place une offre répondant aux besoins réels. Encourager une énergie au détriment d'une autre n'a aucun sens, car ce procédé entraîne

simplement un transfert des moyens disponibles. Les énergies demandées sur le marché n'ont pas besoin d'un soutien étatique.

Le secteur des énergies distribuées par conduite est aujourd'hui dominé par des monopoles. Les conséquences de cette situation sont connues: prix non transparents, absence de la vérité des coûts et prix trop élevés. Ces monopoles doivent être brisés dans l'intérêt des PME, des arts et métiers, de l'industrie et de l'agriculture. Il faut ouvrir les marchés et rendre les réseaux de distribution accessibles aux tiers afin que l'économie suisse en général et la branche électrique en particulier restent compétitives par rapport à la concurrence étrangère.

L'UDC demande un approvisionnement énergétique axé sur le long terme, conforme aux besoins et visant la croissance économique. Elle soutient la recherche énergétique, mais s'oppose au subventionnement des applications. Les monopoles doivent être supprimés.

5.3. Utilisation économique et rationnelle de l'énergie

La question centrale n'est plus aujourd'hui de savoir où trouver assez d'énergie, mais bien de chercher les moyens de réduire les atteintes à l'environnement au niveau de la production et de la consommation. Pour réduire ces atteintes, il faut faire participer toutes les parties de la société. Le principal objectif est l'efficacité. L'énergie doit être utilisée de manière économe, les pertes doivent être évitées, bref, l'efficacité doit être augmentée. L'énergie ne doit pas être consommée une seule fois, mais exploitée plusieurs fois sous différentes formes.

Les lois sur l'énergie et sur le CO₂ prescrivent une utilisation économe de l'énergie et un recours accru aux énergies renouvelables. Le programme "EnergieSuisse"²³ a été mis sur pied pour concrétiser des mesures et des concepts dans ce sens. Il passe pour être un instrument important de la politique énergétique suisse et coordonne la collaboration entre la Confédération, les cantons et l'économie dans le but d'accroître l'efficacité énergétique et de promouvoir les économies d'énergie. L'UDC salue en principe les efforts faits en faveur de

²³ Les objectifs d'EnergieSuisse pour la nouvelle décennie sont définis dans la Constitution fédérale, dans les lois sur l'énergie et le CO₂ ainsi que dans les engagements pris par la Suisse dans la convention internationale sur la protection du climat. Ils se présentent comme suit:

- la consommation d'énergies fossiles et les émissions de CO₂ doivent baisser de 10% entre 2000 et 2010.
- la consommation d'électricité ne doit s'accroître que de 5% au maximum.
- la production de force hydraulique ne doit pas baisser – malgré l'ouverture du marché de l'électricité.
- la part des autres énergies renouvelables doit augmenter, soit de 0,5 téra-watt-heures (TWh) ou de 1 point-% de la production électrique et de 3 TWh ou de 3 points-% de la production de chaleur.

Les autres objectifs importants, mais non quantifiables d'EnergieSuisse sont la sensibilisation de la population en faveur de mesures facultatives, la collaboration plus étroite de tous les acteurs, les innovations dans tous les domaines et, partant, le renforcement de l'économie suisse (www.energiesuisse.ch).

l'efficacité dans le domaine énergétique et, plus particulièrement, l'encouragement de la collaboration facultative. En revanche, l'UDC s'oppose à la mise en place d'un onéreux programme de coordination au niveau de l'Etat comme "EnergieSuisse".

Les efforts d'économie ne suffisent pas à régler le problème de la consommation énergétique sans cesse croissante. Il faut en plus chercher de nouvelles ressources énergétiques peu polluantes et améliorer le rendement des ressources existantes. La recherche énergétique peut ouvrir de nouvelles voies et proposer des solutions techniques innovatrices. Par contre, l'exploitation des nouvelles ressources énergétiques et l'application des nouvelles technologies doivent être régies par les lois du marché. Le problème des atteintes à l'environnement est aujourd'hui connu, les lois nécessaires ont été édictées et la solution du problème est finalement dans l'intérêt de chacun.

L'UDC mise sur des efforts volontaires visant à accroître l'efficacité énergétique et à utiliser l'énergie de manière économe. Elle s'oppose à toute forme de taxe d'incitation.

5.4. Distribution sûre

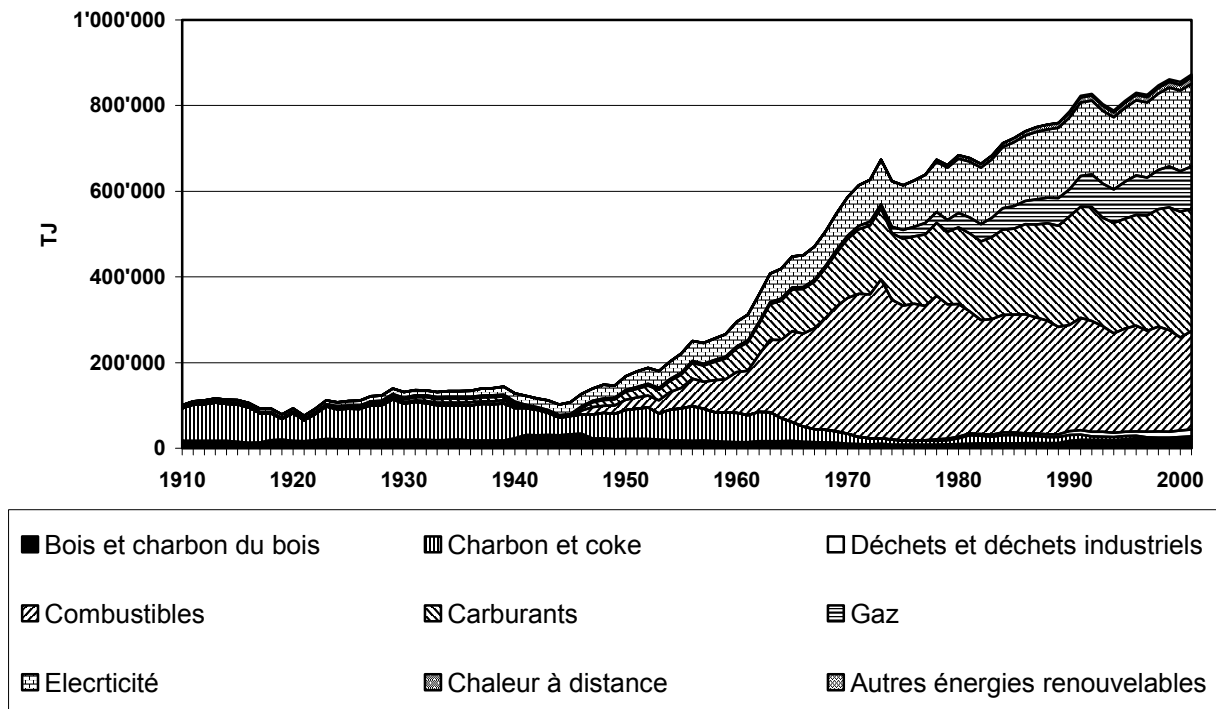
Un approvisionnement énergétique sûr comprend forcément un système de distribution fiable pour tous les consommateurs – également dans les régions périphériques et de montagne. Les voies de transport doivent offrir une capacité suffisante et relier toutes les régions du pays. Les régions souffrant de faiblesses structurelles ont tout particulièrement besoin d'un approvisionnement énergétique sûr. L'industrie, les PME, les arts et métiers ainsi que l'agriculture doivent disposer d'énergie en suffisance pour se développer et prospérer.

Une production énergétique décentralisée est une condition essentielle à un approvisionnement sûr. Elle se base sur des petites centrales électriques qui produisent près des consommateurs. Les petites centrales hydrauliques travaillent selon ce principe. Conçu initialement par obligation, ce mode d'alimentation présente encore aujourd'hui des avantages certains. Il évite notamment les longues voies de transport entre la production et la consommation et réduit ainsi les pertes. Les zones concernées sont moins dépendantes de quelques grands producteurs d'électricité. Enfin, cette production décentralisée est plus résistante aux crises.

L'UDC s'engage pour un approvisionnement sûr et indépendant jusque dans les régions périphériques.

Annexe: les différents agents énergétiques

Consommation finale 1910 selon les agents énergétiques



Source: www.energie-energy.ch/statistik/endverbrauch-graphik.htm

Ce graphique met en évidence la grande importance du pétrole, des combustibles et carburants, ainsi que l'augmentation de la consommation d'électricité et de gaz. En revanche, la contribution du chauffage à distance et des autres énergies renouvelables (en haut à droite) à l'approvisionnement énergétique n'est que marginale pour le moment.

A) Force hydraulique

La force hydraulique est incontestablement l'énergie renouvelable la plus importante et la plus productive de Suisse. Les Alpes réunissent en effet des conditions idéales pour ce type de production énergétique. Grâce à l'eau stockée dans les lacs d'accumulation, le courant électrique peut être produit en fonction de la demande, donc de manière adaptée à la consommation. Cet avantage économique doit être exploité. La force hydraulique réduit la dépendance de fournisseurs étrangers et d'agents énergétiques non renouvelables sur lesquels l'Etat prélève des impôts et des taxes. La disponibilité de cette énergie contribue à la sécurité de l'approvisionnement. Cela dit, la loi trop contraignante sur la protection des eaux entrave l'exploitation des ressources hydrauliques de notre pays. Le respect des règles sur les débits résiduels nous fait perdre chaque année quelque 5000 GWh de courant électrique. Pour renforcer la protection du climat, il faut donc réviser cette loi et abaisser les débits mi-

nimaux imposés. Le changement de propriétaire des centrales hydrauliques à l'échéance de la concession pose un problème supplémentaire. Devenant propriétaire de l'installation, la commune a certes la possibilité d'exploiter elle-même la centrale, mais l'approvisionnement énergétique n'est plus l'affaire des pouvoirs publics. Elle revient aujourd'hui à l'économie. L'UDC demande donc une prolongation des concessions d'exploiter.

L'électricité constituant une énergie clef dans notre pays, il est indispensable de réduire les contraintes limitant l'exploitation de la force hydraulique. Dans de nombreux domaines, l'électricité est irremplaçable. Par contre, l'électricité peut prendre la place des autres énergies dans beaucoup d'applications. Aujourd'hui, la Suisse couvre environ 60% de ses besoins d'électricité²⁴ avec la force hydraulique. Elle peut et elle doit même augmenter cette proportion.

L'UDC soutient la conservation et le renouvellement des centrales hydrauliques existantes. La construction de nouvelles usines hydrauliques doit être examinée sans a priori et, le cas échéant, la planification doit être lancée immédiatement. L'UDC demande une révision rapide de la loi sur la protection des eaux et la levée des contraintes écologiques excessives.

²⁴ 30% de l'électricité produite en Suisse est consommée par les ménages, 60% par l'industrie, les arts et métiers et la branche des services, 8% par les chemins de fer et 2% par l'agriculture.

B) Energie nucléaire

En Suisse, douze autorités se partagent la responsabilité de la sécurité des installations nucléaires et de la protection de la population²⁵. Tant les installations que le dispositif de sécurité sont considérés comme exemplaires au niveau international. Dans ces conditions, une limitation générale de la durée d'exploitation est insensée et doit donc être refusée.

Le combustible usagé d'une centrale nucléaire comporte environ 4% de substances hautement radioactives. Le reste est fait d'uranium et de plutonium²⁶ qui peuvent être récupérés pour la fabrication de nouveaux éléments combustibles. Ce recyclage génère un circuit fermé des combustibles qui améliore notablement l'efficacité énergétique des centrales nucléaires. L'interdiction du recyclage des éléments combustibles est contestable du point de vue de l'efficacité énergétique et du risque accru que les adversaires du nucléaire font peser sur le transport de produits radioactifs. De plus, le développement de nouveaux types de réacteurs, qui permettent par exemple d'accélérer la neutralisation des déchets radioactifs ou de mieux exploiter les combustibles, dépend du recyclage des éléments combustibles usagés. Y renoncer serait abandonner non seulement une technique de recyclage et d'élimination qui a fait ses preuves, mais aussi stopper le développement des techniques nucléaires visant une exploitation durable de cette ressource énergétique.

La partie des éléments combustibles usagés qui ne peut pas être recyclée doit être éliminée de manière à ne plus représenter de danger pour la population et l'environnement. Compte tenu de la longue durée de la radioactivité de ces déchets, il faut trouver des solutions à long terme pour le stockage final. Pour les déchets faiblement à moyennement radioactifs des

²⁵ Ce dispositif est chapeauté par la Division principale pour la sécurité des installations nucléaires (DSN). Elle est responsable de la sécurité nucléaire et de la protection contre la radioactivité. De plus, elle accompagne et supervise les projets de stockage final des déchets radioactifs et surveille les installations de recherche nucléaire. La section Energie nucléaire (OFEN) surveille la sécurité des installations nucléaires contre des actes de sabotage et apprécie les demandes de permis d'importer et d'exporter, le transit et la détention d'équipements et matériaux nucléaires. La Commission fédérale de la sécurité des installations nucléaires (CSA) sert d'organe consultatif au Conseil fédéral dans les questions fondamentales de sécurité et de demandes d'autorisation. Le secrétariat de la CSA est rattaché à la DSN. En ce qui concerne la protection de la population contre la radioactivité, la Commission fédérale pour la protection AC (CPAC), Centrale nationale d'alarme (NAZ), le Comité directeur Radioactivité (LAR) de l'organisation d'engagement en cas de radioactivité accrue (ORC), la DNS ainsi que les cantons interviennent. Ces autorités sont chargées de préparer, coordonner et exécuter les mesures urgentes. Dans le domaine de la protection de l'environnement, le Conseil fédéral est conseillé par la Commission de la surveillance de la radioactivité (CSR). La section Surveillance de la radioactivité (SRad) surveille l'ensemble du territoire suisse et contrôle, en collaboration avec la DSN le niveau de la radioactivité à proximité des installations nucléaires. En tant que sous-commission de la Commission fédérale de géologie (CFG), la commission Elimination des déchets nucléaires (CEDN) conseille l'Office fédéral de l'énergie et la DSN dans les questions géologiques concernant le stockage final des déchets. Les travaux et attributions de permis concernant l'élimination des déchets nucléaires sont coordonnés par le Groupe de travail de la Confédération pour la gestion des déchets nucléaires (AGNEB). Enfin, la Commission fédérale pour la protection contre les radiations (CPR) conseille le Conseil fédéral dans des questions de fond concernant la protection contre la radioactivité et la formation correspondante.

²⁶ www.atom-energie.ch

centrales nucléaires, de la médecine, de l'industrie et de la recherche, de nombreuses installations de stockage final fonctionnent déjà de par le monde. Elles se trouvent généralement enfouies sous terre à quelques centaines de mètres de profondeur. La Suisse dispose à Würenlingen (AG) d'un lieu de stockage intermédiaire où les déchets sont refroidis et entreposés dans l'attente d'une installation de stockage de longue durée. Il faut discuter sans préjugé de toutes les options possibles pour répondre à la question toujours ouverte de l'élimination des déchets nucléaires,.

Il faut aussi rappeler que la production électrique nucléaire est exempte de CO₂. Dans la perspective de la protection du climat, on doit bien constater qu'il n'existe actuellement aucune solution de remplacement valable par rapport au nucléaire. Sans énergie nucléaire, les émissions de CO₂ en Suisse auraient augmenté ces dernières années d'environ 35% en cas de remplacement par du charbon ou de 25% si l'énergie atomique avait dû être remplacée par de l'huile de chauffage extra-légère²⁷.

L'UDC approuve sans réserve la combinaison énergétique actuelle, à savoir 60% de force hydraulique et 40% d'énergie nucléaire, qui a fait ses preuves et elle se rallie également à l'option du recyclage des éléments combustibles. Elle rejette clairement une limitation temporelle de l'autorisation d'exploiter des centrales nucléaires. L'UDC demande que toutes les options visant à résoudre le problème des déchets soient examinées sans préjugé.

C) Pétrole

a) Traitement du pétrole brut

Les deux raffineries suisses de Cressier et de Collombey couvrent environ 30% de la demande nationale en produits pétroliers. Le solde des produits pétroliers est importé, notamment de l'UE et d'Afrique²⁸.

Conformément à la législation sur le CO₂, les raffineries devront répondre à des exigences qualitatives plus sévères pour les carburants (teneur maximale en soufre: moins de 0,001%). C'est précisément en raison de la politique CO₂ ambitieuse de la Suisse qu'il est important de disposer d'un potentiel de raffinage sur place. Ainsi, il est possible de produire dans le pays une partie des dérivés pétroliers qui satisfont aux sévères prescriptions imposées aux combustibles et aux carburants. Les deux raffineries sont reliées au réseau pipe-line européen et peuvent donc produire près des consommateurs. Elles créent et entretiennent des emplois et contribuent à conserver un savoir-faire dans le pays. Dans l'ensemble, ces deux

²⁷ Document CO₂.

²⁸ Union pétrolière suisse, rapport annuel 2001.

raffineries participent à la réduction de la dépendance de la Suisse sur le plan des énergies fossiles.

L'UDC approuve le raffinage du pétrole en Suisse qui contribue à réduire la dépendance de l'étranger.

b) Combustibles

Le combustible quantitativement le plus important est l'huile de chauffage extra-légère. Elle sert essentiellement au chauffage des logements et de l'eau. D'autres agents énergétiques ont pris avec succès le relais de l'huile de chauffage. On assiste en effet aujourd'hui à une multiplication des chauffages au gaz et aux copeaux de bois ainsi que des chauffages à distance. Cette évolution est positive, notamment quand on exploite des agents énergétiques indigènes. Grâce à sa politique forestière rigoureuse, la Suisse dispose d'une ressource énergétique neutre du point de vue des émissions et renouvelable, c'est-à-dire le bois. Il est également possible d'exploiter la géothermie. En outre, des petites installations utilisant l'énergie solaire peuvent être intégrées dans l'infrastructure existante.

L'UDC approuve les standards du bâtiment qui accroissent l'efficacité énergétique ainsi que le recours aux énergies indigènes. La possibilité de soutenir ces tendances par des allègements fiscaux doit être examinée.

c) Carburants

Contrairement à la consommation de combustibles, celle de carburants dérivés du pétrole a augmenté nonobstant la crise pétrolière. Les moteurs sont certes toujours plus efficaces, le rendement du carburant augmente et la consommation est réduite, mais le trafic augmente constamment et continuera sans doute d'augmenter à l'avenir. Cette évolution s'explique par des modifications sociales et économiques qui touchent également la Suisse. De ce point de vue, la politique de contrainte pratiquée par la Confédération doit être condamnée. D'un côté, la Confédération conclut des accords avec la branche pour réduire la consommation de carburant (l'étiquette énergétique, par exemple), de l'autre côté, elle s'oppose aux solutions pratiques qui permettent d'atteindre ces objectifs.

Cela fait longtemps que l'UDC s'engage pour un allègement fiscal en faveur du diesel, du gaz naturel, etc. Cette politique doit être intensifiée non seulement dans la perspective de la taxe CO₂, mais aussi pour encourager les producteurs et consommateurs à investir. De plus, elle protège les raffineries suisses contre les importations de carburants bon marché à forte teneur de soufre.

L'UDC s'engage pour un allègement fiscal sans effet sur les recettes fédérales en faveur des carburants produisant peu d'émissions comme le diesel, le gaz naturel, etc.

D) Gaz naturel

Le gaz naturel constitue un agent énergétique de grande valeur qui, contrairement aux autres énergies fossiles, offre non seulement un meilleur rendement, mais génère aussi moins d'émissions de CO₂. Comparé à l'huile de chauffage, le gaz naturel produit 25% de CO₂ de moins²⁹. Le gaz naturel ne joue actuellement pas le rôle qu'il mérite compte tenu de son potentiel.

Le gaz naturel peut remplacer le pétrole dans de nombreux domaines, aussi bien comme combustible que comme carburant. Le nombre de véhicules pouvant fonctionner au gaz naturel est encore faible et la mise en place d'une infrastructure prendra encore du temps. Néanmoins, l'idée de réduire l'imposition du gaz naturel en tant que carburant sans incidence sur les recettes de l'Etat doit donc être poursuivie, notamment dans la perspective de la loi sur le CO₂.

L'exemple du gaz naturel illustre le problème de l'imposition massive des carburants. Le fisc impose une énergie qui pourra utilement diversifier les ressources, dans l'intérêt aussi de la protection de l'environnement. Il décourage ainsi les investissements aussi bien du côté des producteurs que de celui des consommateurs. En outre, les efforts déployés pour atteindre les objectifs CO₂ sont entravés par ce mode d'imposition de l'énergie qui répond avant tout à des considérations idéologiques.

L'UDC approuve les initiatives privées et demande des conditions-cadres avantageuses en faveur des agents énergétiques de haute valeur. Elle souhaite en particulier un allègement fiscal sans effet sur les recettes fédérales en faveur du gaz naturel dont la combustion produit peu d'émissions.

E) Energies renouvelables

Sous la pression des lois sur l'énergie et sur le CO₂, une place importante devrait être donnée aux énergies renouvelables. Ainsi, la production d'électricité à partir d'agents énergétiques renouvelables est censée atteindre 500 GWh, ce qui correspond à environ 1% de la consommation électrique actuelle³⁰. Bien qu'ambitieux, cet objectif illustre aussi la faiblesse

²⁹ Association suisse de l'industrie gazière, Gaz naturel – chiffres et faits.

³⁰ Communiqué de presse OFEFP du 5 novembre 2001.

du potentiel des énergies renouvelables à moyen terme. Il faut donc s'opposer à l'encouragement de ces énergies par des taxes d'incitation et au subventionnement de leur utilisation.

L'UDC approuve les mesures visant à encourager l'utilisation économe de l'énergie selon des critères économiques. Les taxes d'incitation et le subventionnement des applications faussent la concurrence et doivent donc être rejetés.

a) Energie éolienne

L'exploitation de la force du vent pour produire de l'électricité a certains avantages. Les installations éoliennes ont, en principe, un bon rendement, elles peuvent produire de l'énergie de manière anticyclique et leur élimination n'a guère d'effets négatifs sur l'environnement. Cela dit, ces systèmes ont aussi des inconvénients. Aux endroits fortement exposés, il est nécessaire de chauffer les pales des hélices. En outre, les groupes d'éoliennes peuvent poser des problèmes du point de vue de l'aménagement du territoire. Enfin, le vent pouvant varier fortement, il faut de toute manière mettre à disposition de l'énergie continue pour couvrir les pointes de la consommation. Le rendement des éoliennes s'en trouve notablement réduit. Au total, le potentiel de ce mode de production n'est que de 10 à 20% des 500 GWh visés par la loi sur l'énergie. Il est actuellement beaucoup question de l'importation d'énergie éolienne de la Mer du Nord. Ce projet est passablement irréaliste: d'une part, les problèmes techniques à la production sont très éloignés d'une solution et, d'autre part, le transport de l'électricité sur une aussi longue distance entraînerait des pertes énormes et serait donc en totale contradiction avec l'objectif d'une plus grande efficacité.

L'UDC soutient l'énergie éolienne qui contribue à diversifier l'approvisionnement électrique.

b) Energie solaire

Contrairement à certaines affirmations, l'exploitation de l'énergie peut poser des problèmes du point de vue de l'aménagement du territoire. Les collecteurs solaires sont en effet fortement éblouissants. Leur avantage est d'être facilement intégrables dans des infrastructures existantes. Les installations importantes exigent cependant une adaptation du réseau.

L'exploitation passive de l'énergie solaire est intéressante au niveau de la technique du bâtiment. Elle utilise le rayonnement direct et sert à chauffer des locaux et de l'eau. La technique photovoltaïque, donc l'exploitation active du soleil, permet de produire de l'électricité. Les installations autonomes complètent l'approvisionnement énergétique alors que les équipements reliés au réseau permettent de récupérer les excédents. Avec des prix variant entre

80 et 120 ct. par kilowatt-heure (sans subvention), le courant photovoltaïque est cependant très cher.

L'UDC soutient le recours à l'énergie solaire, autre contribution à la diversification et mode de production décentralisé. Elle souhaite une pratique libérale en matière d'autorisation.

c) Biomasse

Le bois est un agent énergétique neutre du point de vue du CO₂. Sa combustion produit certes du CO₂, mais celui-ci est porté en compte avec le CO₂ lié par la végétation qui repousse en forêt. Selon le protocole de Kyoto, il est permis de déduire des émissions globales le CO₂ correspondant au volume du bois obtenu par le reboisement. L'UDC demande que la surface forestière suisse, dont l'exploitation est sévèrement réglementée, soit prise en compte comme réservoir d'accumulation de CO₂³¹. Bien que cette ressource ne soit pas entièrement exploitable dans l'immédiat, le bois constitue la deuxième énergie renouvelable indigène après la force hydraulique. Une grande partie du bois déjà disponible ne peut cependant pas être exploitée parce que les organisations de protection de l'environnement empêchent la desserte routière des forêts, donc le transport du bois.

Le reste de la biomasse se divise en deux groupes, celui des déchets et résidus et celui des végétaux spécialement produits à des fins énergétiques, comme les roseaux de Chine et les plantes oléifères. Ce type de culture soutient la production électrique à partir de la biomasse et permet même, comme le colza, de produire un biodiesel remplaçant le diesel d'origine fossile.

L'UDC demande des conditions-cadres avantageuses favorisant un recours accru à la biomasse indigène pour la production d'énergie.

d) Géothermie

On entend par géothermie l'exploitation de la chaleur naturelle du sol. Jusqu'à une profondeur de 10 m environ, la température du sol est influencée par les conditions météorologiques, la saison et l'heure du jour. Au-delà de 10 m, cependant, la chaleur de la terre agit indépendamment de la saison et du temps. La température augmente de 2,5° à 4° C par 100 mètres.

L'exploitation de la chaleur du sol a plusieurs avantages. La géothermie est disponible en permanence et indépendamment d'influences extérieures. Elle demande peu de place à l'ex-

³¹ Document CO₂, page 11.

trémité du forage. Des installations de ce type fonctionnent déjà de manière satisfaisante pour des maisons à un ou plusieurs appartements, voire pour des quartiers entiers. Les deux tunnels NLFA offrent également un certain potentiel de récupération de chaleur terrestre. Le potentiel est actuellement en cours d'estimation et l'on recherche aussi des consommateurs. Il nous paraît utile que ces synergies soient à chaque fois vérifiées afin d'augmenter l'efficacité énergétique.

L'UDC soutient l'exploitation de synergies résultant des infrastructures publiques et installations produisant des énergies alternatives.

Glossaire

Approvisionnement énergétique diversifié	Recours à un maximum d'agents énergétiques différents
Dérivés	Composés d'hydrocarbures (essence, diesel, huile lourde, etc.) qui sont issus d'un autre composé d'hydrocarbure
Discrimination	Mesure qui entrave ou empêche l'accès d'un tiers au réseau de distribution
Efficience	Rapport entre l'énergie primaire engagée et l'énergie réellement utilisée
Energies liées à des conduites	Energies qui ont besoin de conduites pour être transportées comme l'électricité ou le gaz
Energies renouvelables	Ressources énergétiques qui repoussent ou qui sont disponibles en quantité presque illimitée comme l'eau, le bois, les énergies solaires et éoliennes, etc.
EnergieSuisse	Association de l'Office fédéral de l'énergie et des agences énergétiques, de l'industrie, des PME ainsi que des arts et métiers dans le but d'atteindre les objectifs de réduction selon la loi sur le CO ₂ et d'augmenter l'efficience énergétique selon la loi sur l'énergie
LME	Loi sur le marché de l'énergie
Loi sur le CO ₂	Loi fédérale sur la réduction des émissions de CO ₂ du 8 octobre 1999
Pertes de transport	Lors du transport de l'électricité, une partie de celle-ci est perdue sous forme de chaleur
Photovoltaïque	Technique permettant de transformer la lumière du soleil en électricité
Réforme fiscale écologique	Réforme fiscale qui a pour objectif de forcer, par des prélèvements fiscaux, le recours à des énergies qualifiées comme peu nocives pour l'environnement et les économies d'énergie
Rendement	Indique quelle part de l'énergie initialement engagée est effectivement transformée en une autre forme d'énergie

Unités de mesure

Facteurs décimaux

Désignation:	Facteur:	
Kilo (k)	10^3	1 000
Méga (M)	10^6	1 000 000
Giga (G)	10^9	1 000 000 000
Téra (T)	10^{12}	1 000 000 000 000
Péta (P)	10^{15}	1 000 000 000 000 000

Unités de mesure

Dimension	Unité	Abréviation	Conversion
Puissance	Watt	[W]	
	Cheval-vapeur	[CV]	1 CV = 735 W
Energie	Joule	[J]	
	Watt-seconde	[WS]	1 WS = 1 J
	Kilowatt-heure	[kWh]	1 kWh = 3 600 000 J = 3,6 MJ
	Calorie	[cal]	1 cal = 4,186 J